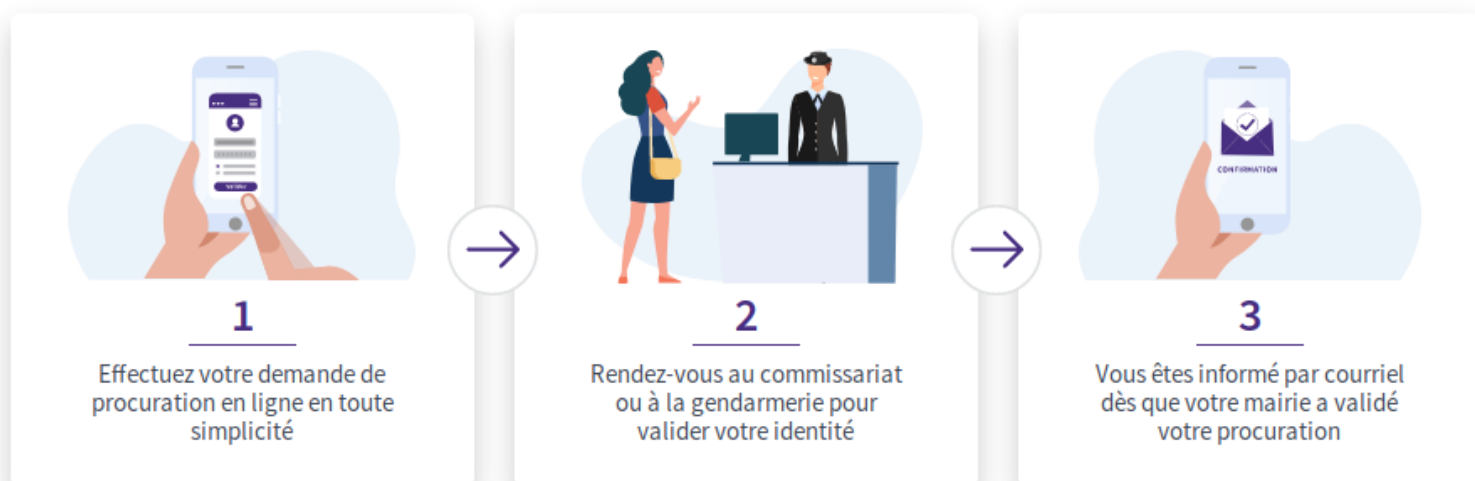


# Établissement de procuration électorale

1ère possibilité : En ligne et dématérialisée via le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

## Comment ça marche ?



2ème possibilité : En ligne et en imprimant la procuration pré remplie via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) / [Vote par procuration](#)

Imprimer le **formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal

3ème possibilité : En remplissant une procuration dans la gendarmerie de votre choix.